



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14-03-2018

L'essentiel du conseil municipal du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal d'Egletons s'est réuni le jeudi 8 mars dernier. Parmi les points à l'ordre du jour, figuraient notamment le débat d'orientations budgétaires et l'examen des comptes administratifs de l'année 2017.

Le débat d'orientations budgétaires a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant les informations nécessaires aux membres du conseil municipal. Cela passe notamment par l'examen des comptes administratifs 2017.

Pour mémoire, la commune d'Egletons faisait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) depuis 2014. Grâce aux bons résultats de la commune, celle-ci est sortie avec 2 ans d'avance du plan de redressement et depuis cette année, elle n'est plus soumise aux restrictions imposées par la CRC et peut envisager réinvestir.

L'examen des comptes administratifs révèle pour 2017 un excédent de plus de 408 000€ du budget principal. Ce redressement s'explique notamment par les efforts engagés par la commune en matière de baisse des charges de personnel et de recherches de recettes supplémentaires. Ces efforts sont particulièrement exemplaires alors que la ville a décidé de ne plus augmenter ses taux sur les taxes d'habitations ou sur les taxes foncières, et que l'État continue de diminuer ses dotations pour les collectivités locales.

Le redressement de la situation financière de la ville va permettre de présenter lors du vote du budget 2018, un plan pluriannuel d'investissement qui portera notamment sur les voiries, les bâtiments publics et les écoles.

Il faut souligner que les comptes administratifs de la commune ont été approuvés à l'unanimité.

Demandes de subventions

Lors de ce conseil, deux délibérations portaient sur les demandes de subventions de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise aux normes et la sécurisation de bâtiments publics (locaux administratifs de la gendarmerie, aire couverte sportives, écoles) et pour l'installation de Wifi dans les salles municipales (hôtel de ville, Office de Tourisme, Mille Club, Château Robert, Espace Ventadour).

MAIRIE D'ÉGLETONS

Service Communication

Tél 05 55 93 99 82

maxime.lamarque@mairie-egletons.fr

Ventes de l'Office Public de l'Habitat Pays d'Égletons (OPH)

La commune étant garante des prêts souscrits par l'OPH pour la construction de logements, son avis doit être sollicité lors de la vente de logements.

L'OPH Pays d'Égletons a décidé de vendre 24 logements en 2018 dans ses programmes Plein Soleil, Guinot, Bachellerie, Bouchard et Lestang. Le conseil municipal a émis un avis favorable. Il faut noter que, à l'exception des programmes Plein Soleil et Guinot, une décote de 10% sera appliquée sur le prix de vente annoncé si c'est le locataire occupant qui se porte acquéreur du bien.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 avril à 18h30 et portera principalement sur le vote du budget 2018.